

## Des moyens pratiques pour payer votre loyer

### Prélèvement automatique

Simple et gratuit, vous choisissez la date à laquelle le montant du loyer sera débité sur votre compte bancaire (le 2, le 7 ou le 10 de chaque mois).

### Carte bancaire

Vous pouvez payer en toute sécurité depuis votre compte locataire en ligne sur le site Alceane.fr ou l'appli mobile Mon Alcéane.

### Virement bancaire

Le virement est disponible depuis votre compte locataire en ligne.

### Chèque bancaire

Libellé à l'ordre d'Alcéane, votre chèque est à envoyer par courrier ou à déposer à Alcéane. N'oubliez pas d'indiquer au dos du chèque votre numéro de contrat et de joindre le coupon détachable de votre avis d'échéance.

### Titre Interbancaire de Paiement

Le paiement par TIP vous permet de régler facilement votre loyer : il suffit de dater et signer le volet situé en bas de votre avis d'échéances et de l'envoyer dans l'enveloppe jointe (sans oublier de la timbrée).

## UNE DIFFICULTÉ DE PAIEMENT ?

Rencontrez votre conseiller social  
**SUR RENDEZ-VOUS** du lundi au vendredi  
de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30  
en envoyant un mail à :

[conseillers-sociaux@alceane.fr](mailto:conseillers-sociaux@alceane.fr)

ou **SANS RENDEZ-VOUS** de 8h30 à 12h30  
au siège social  
Tram **A** ou bus **6** / Arrêt Mare Rouge

**lundi matin** si vous habitez :

Quartiers Sud - Les Neiges - Soquence - Graville Stade  
Graville Parking - Graville Brèque - Lamoignon - Jean Maridor

**mardi matin** si vous habitez :

Centre-ville - Plage - Parc d'or - Tourneville  
Fort de Tourneville - Haut-Graville

**mercredi matin** si vous habitez :

Bléville - Aplemont / Rue Pablo Neruda - Dollemard - Yport  
Grand Hameau - Mont-Gaillard - Côte Verte - Jean Jaurès  
Sainte Beuve - Commandant Abadie - Hurricane - Pres Colombel  
Massillon - Octeville-sur-Mer - Fontaine-la-Mallet - Honfleur  
Criquetot l'Esneval - Saint-Jouin-Bruneval - Etretat - Deauville

**jeudi matin** si vous habitez :

Caucriauville - Harfleur - Paul Verlaine - Cobalt

**vendredi matin** si vous habitez :

Bois de Bléville - Mare Rouge - Mare au Clerc  
Porte des Paons - Frileuse Aplemont - Rouelles - Fontenay  
Montivilliers - Epouville - Gainneville - Gournay - Sandouville  
Gonfreville l'Orcher - Mayville

# Alcéane

444 avenue du Bois au Coq  
CS 77006 - 76080 Le Havre cedex  
[Alceane.fr](http://Alceane.fr)

## difficultés de paiement

nos solutions pour vous accompagner



Alcéane OPH de la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole • RCS 488 875 345 Le Havre • Conception : Direction communication • Photo : Adobe Stock • Septembre 2024

# Alcéane



1

## Je ne peux pas payer mon loyer

---

Dès la première difficulté de paiement, contactez immédiatement un conseiller social ou le service contentieux pour trouver une solution, vous informerez des aides auxquelles vous pouvez prétendre et ainsi éviter d'aggraver votre dette.

### LA SOLUTION

Nos services étudieront avec vous un règlement échelonné de votre dette (plan d'apurement). Cet engagement amiable est sans frais. Tant que vous respectez votre engagement, la procédure de recouvrement est suspendue jusqu'au solde total de votre dette.



2

## Je donne suite aux relances d'Alcéane

---

Sans réponse de votre part aux lettres de relance, messages téléphoniques ou en cas de non respect de votre engagement, vous vous exposez à de graves poursuites. Votre droit APL sera suspendu et votre dossier sera alors transmis à un huissier de justice pour le recouvrement de votre dette. Les frais de poursuite seront à votre charge.

### LA SOLUTION

Une fois votre dossier transmis à l'huissier de justice, vous devrez prendre contact avec lui pour définir les modalités de paiement de votre dette, tout en continuant à régler votre loyer à Alcéane.



3

## Je n'ai toujours pas soldé ma dette

---

Malgré les sollicitations pour trouver des solutions amiables ou en cas de non respect de votre engagement, Alcéane se doit de prendre de nouvelles mesures : saisie de vos meubles, comptes bancaires, rémunérations voire résiliation de votre bail vous exposant, ainsi, à l'expulsion.

Vous recevrez une assignation à comparaître devant le tribunal judiciaire.

### LA SOLUTION

Pendant les procédures en cours, le service contentieux et les conseillers sociaux restent à votre disposition pour tout renseignement.